

## Module individuel de sensibilisation aux conséquences d'infractions à caractère sexuel

## Module individuel de sensibilisation aux conséquences d'infractions à caractère sexuel



Design: www.acg-bxl.be



Le juge ou le tribunal de la jeunesse peut ordonner cette mesure judiciaire suite à la commission d'un fait qualifié infraction par un mineur d'âge.

Concrètement, Escale organise ces modules de sensibilisation pour des jeunes de 12 à 20 ans. Cette prise en charge est individualisée. Elle se déroule sur minimum cinq séances consacrées au thème spécifique de l'infraction à caractère sexuel. Au cours du suivi, des entretiens familiaux sont également prévus.

Les intervenants veillent à rendre les ateliers dynamiques afin d'encourager la compréhension, la motivation et la participation du jeune.



Agréé et subsidié par la



ESCALE S.A.R.E.  
Bd d'Anvers, 31  
1000 Bruxelles

Tel 02/512 16 82  
Fax 02/511 27 40  
escalesare@gmail.com  
www.escalesare.be

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (répondeur 24h/24h)



DE 12 À 20 ANS



# DÉROULEMENT

RÉCEPTION DU  
MANDAT JUDICIAIRE

Premier  
contact

## ENTRETIEN FAMILIAL

Au premier entretien, les intervenants recueillent le vécu du jeune et de ses parents face à la situation judiciaire ainsi que leurs attentes. Les modalités concrètes du module leur sont également présentées.

## ENTRETIEN INDIVIDUEL

- « **Qui je suis et d'où je viens ?** »  
Cette séance nous permet d'appréhender le jeune, ses ressources, ses origines...

- « **Que dit la loi ?** »  
Informé le jeune sur le cadre légal concernant les infractions à caractère sexuel (évaluer ses connaissances, évoquer l'évolution du corps et de la sexualité, aborder les transgressions virtuelles, les violences de genre, les stéréotypes...)

## ENTRETIEN FAMILIAL

Reprendre les notions de la loi avec la famille et interroger l'impact des faits sur la dynamique familiale.

## ENTRETIEN INDIVIDUEL

- **La notion de consentement verbal et non verbal**  
Questionner les représentations du jeune en la matière. Amener le jeune à s'interroger sur cette notion au moment des faits et à identifier les conditions indispensables à une relation consentie.

- **La ligne du temps**  
Amener le jeune à cibler les relations affectives/relationnelles/sexuelles les plus marquantes, à contextualiser les faits et à s'interroger sur sa responsabilité.

- **Les conséquences pour les victimes**  
Aider le jeune à prendre conscience du vécu de la victime.

- **Quelles perspectives ?**  
Permettre au jeune de prendre conscience de ses ressources, de faire émerger des objectifs à court et moyen terme, et d'identifier les facteurs de risque et de protection. Orienter le jeune et sa famille vers des relais si nécessaire.

Pendant le module

## ENTRETIEN FAMILIAL - FIN DE LA PRISE EN CHARGE

Une évaluation est réalisée avec le jeune et sa famille au regard des attentes formulées au préalable. La famille prend connaissance du rapport final destiné au juge de la jeunesse.

Évaluation

ENVOI DU RAPPORT  
FINAL AU MANDANT

## MODALITÉS

- Module organisé toute l'année, en individuel

## OBJECTIFS

### Le jeune est amené à :

- Prendre connaissance du cadre légal en matière de sexualité
- Appréhender le contexte d'une relation intime respectueuse et consentie
- Prendre conscience de sa responsabilité dans le passage à l'acte et des conséquences pour la victime et ses proches

### Les parents sont amenés à :

- Accompagner leur adolescent dans l'identification de ses besoins
- Participer à la démarche de remise en question et de réflexion sur le délit
  - Renforcer les valeurs et ressources familiales

